

TARIFS

Periscolaire (7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30)

	0 < QF < 449 €	449,01 € < QF < 794 €	794,01 € < QF < 905 €	905,01 € < QF < 1 200 €	QF > 1 200,01 €
1/4 h Périscolaire réservé - 1 enfant	0,30 €	0,43 €	0,50 €	0,58 €	0,63 €
1/4 h Périscolaire réservé - 2 ^e enfant	0,24 €	0,34 €	0,40 €	0,46 €	0,50 €
1/4 h Périscolaire non réservé - 1 ^{er} enfant	0,33 €	0,47 €	0,55 €	0,63 €	0,69 €
1/4 h Périscolaire non réservé - 2 ^e enfant	0,26 €	0,37 €	0,44 €	0,50 €	0,55 €
Réservé pas venu	Facturation de la plage entière d'ouverture du périscolaire au tarif selon QF				

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement

	0 < QF < 449 €	449,01 € < QF < 794 €	794,01 € < QF < 905 €	905,01 € < QF < 1 200 €	QF > 1 200,01 €
Journée réservée : sans aide	9,00 €	10,00 €	12,00 €	15,00 €	17,00 €
Journée réservée : -8 € aide vac	1,00 €				
Journée réservée : -6 € aide Vac		4,00 €			
Journée réservée : -3 € aide Vac			9,00 €		
Journée réservée pas venu	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Journée non réservée : sans aide	9,90 €	11,00 €	13,20 €	16,50 €	18,70 €
Journée non réservée : -8 € aide vac	1,90 €				
Journée non réservée : -6 € aide vac		5,00 €			
Journée non réservée : -3 € aide Vac			10,20 €		
1/2 journée réservée	7,00 €	8,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
1/2 journée non réservée	7,70 €	8,80 €	11,00 €	12,10 €	13,20 €
1/2 journée pas venu	10,50 €	10,50 €	10,50 €	10,50 €	10,50 €

Maisons de l'Enfance

" Les Diablotins " et " Les Fripouilles "

Tarif en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants composant la famille selon le barème communiqué par votre Caf.

Espace Jeunes

En fonction du coût de l'activité par jeune modulé par le quotient familial. Cotisation Annuelle de 5 €.

CONTACTS

Pôle enfance
Maison des services
« La Pradette »
Rue des Ecoles 40530 LABENNE
05.59.45.61.94
clsh@ville-labenne.fr

- **Pitchouns 3-6 ans**
10 Rue du presbytère 05.59.63.05.39
Périscolaire, mercredi et vacances
- **Loustics CP-12 ans**
16 Rue du presbytère 05.59.45.70.51
Périscolaire, mercredi et vacances
- **Moussaillons 3-12 ans**
450 rue du stade 05.59.45.85.93
périscolaire

<http://www.ville-labenne.fr/>
 Education Enfance 3-12 ans

Règlement de Fonctionnement des Accueils municipaux 3-12 ans

Les accueils sont encadrés par l'équipe pédagogique municipale et/ou des intervenants extérieurs selon la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Tous les accueils municipaux péri et extra scolaires sont des accueils collectifs de mineurs répondant au projet pédagogique de la structure disponible sur le site internet de la commune

<http://www.ville-labenne.fr/>

Nos accueils concernent les enfants de la petite section de maternelle à 12 ans, sur trois sites :

- Les **Pitchouns** 3-6 ans (10 rue du presbytère) pour les enfants scolarisés à l'école Aliénor d'Aquitaine
- Les **Loustics** CP-CM2 (16 rue du presbytère) pour les enfants scolarisés à l'école Yves ULYSSE
- Les **Moussaillons** 3 ans au CM2 (450 rue du stade) pour les enfants scolarisés à l'école Océane

Les Accueils

L'accueil du matin : 7h30-8h45

lundi, mardi, jeudi et vendredi
en périodes scolaires

Dès son arrivée il est proposé à l'enfant :

- de se réveiller à son rythme
- de jouer
- de lire, dessiner

Cet accueil est facturé de 7h30 à 8h30
(cf grille tarifaire)

L'accueil du soir : 16h30-18h30

lundi, mardi, jeudi et vendredi
en périodes scolaires

Les enfants ont la possibilité de participer à des ateliers autour de la lecture, de l'écriture et du calcul et à des projets de découverte sportive, culturelle et ludique s'inscrivant dans le projet pédagogique de la structure (disponible sur le site internet

de la commune)

Un goûter est proposé à 16h50

L'accueil du mercredi et vacances scolaires : 7h30-18h30

Mercredi et vacances scolaires

Fermeture annuelle : vacances de Noël et 3 semaines en août.

L'accueil s'effectue à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi = sans repas) selon le programme d'activités et **après validation de l'équipe pédagogique**

Le Portail Citoyen

Les réservations et annulations pour les mercredis et vacances scolaires se font via votre Portail citoyen



Accédez
au Portail citoyen
via ce QR Code

Une fois connecté sur votre portail citoyen, cliquez sur « espace famille » puis sur « planning d'activités »

Demande occasionnelle : vous demandez une réservation ou absence en cliquant sur les jours souhaités sur l'agenda proposé.

Demande sur une longue période : deux boutons vous sont proposés Réservation ou Absence, puis vous précisez vos besoins : l'enfant, l'activité (périscos matin, périscos soir, mercredi..., vacances...), les dates, le ou les jours de la semaine, puis cliquez sur demander

Un mail de validation ou de refus vous sera envoyé à chacune de vos demandes

Réservation

Fonctionnement des Réservations et Annulations Périscolaires matin et soir depuis le 1er mai 2022

La réservation se fait exclusivement sur votre Portail citoyen jusqu'au vendredi 9h pour la semaine suivante.

L'annulation, demande d'absence, se fait exclusivement sur votre portail citoyen jusqu'à la veille 0h00 pour le lendemain.

Seul un certificat médical pourra justifier une demande d'annulation hors délai, celui-ci devra être transmis aux équipes ou à clsh@ville-labenne.fr avant le dernier jour ouvré du mois en cours.

Détail de la Facturation

Réservé et présent : réservation au créneau d'ouverture facturation au temps de présence par ¼ d'heure

Réservé mais absent : facturation du créneau d'ouverture de l'accueil (le matin 1h / le soir 2h15)

Présent sans réservation : facturation majorée de 10% au temps de présence par ¼ d'heure

Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs à leur entrée dans le local

L'enfant n'est autorisé à quitter l'accueil de loisirs, **seul** ou avec **une personne autre que ses parents**, qu'après remise d'une **décharge parentale de responsabilité**, cette personne devra présenter une pièce d'identité

En inscrivant votre enfant aux accueils collectifs municipaux vous autorisez votre enfant à participer aux animations proposées, activités ludiques sportives culturelles, nécessitant éventuellement un trajet à pied ou transport sous la responsabilité de l'équipe d'animation

Retard

Après l'heure de fermeture 18h30, **tout retard sera facturé 5 euro par quart d'heure**.

De plus, comme le spécifie la réglementation des Accueils de mineurs, lors d'un retard supérieur à 30 minutes après l'heure de fermeture et dans l'impossibilité de joindre les parents, la Gendarmerie de Capbreton sera prévenue afin de contacter la famille de l'enfant